

Renforcement des capacités de contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC) au Burkina Faso, au Mali et au Niger

Contexte

Les conséquences de la prolifération et du trafic d'armes légères constituent une menace majeure pour la sécurité au Sahel. Les groupes armés (extrémistes, terroristes et criminels) bénéficient de la grande disponibilité des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions ce qui participe de l'aggravation des crises en cours au Burkina Faso, au Mali, et au Niger. Si les patrouilles frontalières, les missions de recherche ciblées et les opérations d'infiltration basées sur le renseignement sont des contributions importantes à la lutte contre le crime organisé et les trafics illicites, les efforts et les ressources spécifiquement consacrés à la lutte contre le trafic d'armes et de munitions restent limités.

Selon diverses études, le détournement de stocks nationaux a fourni aux marchés d'armes illicites et aux réseaux de trafic de la région d'importantes quantités d'équipements. Des mesures sont prises en matière de « Sécurité Physique et Gestion des Stocks (SPGS/PSSM) » pour sécuriser, marquer et enregistrer les armes stockées par les forces de sécurité nationales afin d'empêcher leur détournement. Cependant la mauvaise gestion des stocks, une réglementation

inadéquate et/ou peu appliquée et le manque de contrôle transfrontalier demeurent des causes majeures des trafics. Le traçage des armes, qui vise à identifier l'origine illicite ou le point de détournement des armes faisant l'objet d'un trafic, est essentiel, tout comme une gestion technique et un stockage efficaces. Si la plupart des armes à feu en circulation au Sahel sont marquées de façon unique, le traçage des armes saisies reste faible. Les cadres juridiques nationaux doivent également être révisés afin d'être alignés sur les conventions régionales et internationales et être adaptés au contexte spécifique des différents pays.

L'Afrique de l'Ouest a la particularité de disposer d'un instrument juridique cohérent et contraignant : La « Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes », adoptée le 14 juin 2006 et coordonnée par la CEDEAO. Elle vise à renforcer les systèmes de stockage, de sécurité et de gestion des armes et à encourager l'échange d'informations sur les armes légères et de petit calibre entre les autorités régionales.

Objectif

C'est en s'appuyant sur la Convention de la CEDEAO, sur les nouvelles lois portant régime général des armes et des minutions, sur les conventions internationales et sur les relations établies avec les parlementaires en charge des questions de défense et de sécurité ainsi que les services de contrôle interne des forces de défense et de sécurité du Burkina Faso, du Mali et du Niger que le DCAF propose de renforcer les capacités des parlementaires et des services de contrôle interne, à assurer le respect des lois, conventions et procédures régissant la gestion des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des munitions détenues par les forces de défense et de sécurité (FDS) de ces trois pays.

Approche

L'intention du DCAF est d'inscrire le projet dédié aux ALPC dans le cadre de ses projets existants afin de bénéficier des réseaux déjà établis, de capitaliser sur les connaissances et les compétences acquises, mais aussi de veiller à la cohérence globale de son implication au Sahel.

Le DCAF bâtira son intervention sur les récentes avancées en matière de réformes législatives portées par les acteurs nationaux et internationaux (notamment UNODC et autres partenaires) afin d'éviter les duplications et renforcer les cadres de coopération déjà établis.

Afin de s'assurer de la mise en place et/ou du renforcement de cadres légaux et opérationnels effectifs dans la durée, le DCAF envisage une intervention au Burkina Faso, Mali et Niger articulée en 3 phases.

Phase I:

→ Un état des lieux des cadres juridiques et opérationnels nationaux en matière de gestion des ALPC et leur adéquation aux normes régionales et internationales.

Phase II:

→ Les capacités des acteurs de contrôle aux normes juridiques et aux instruments nationaux et internationaux en matière de gestion des ALPC sont renforcées et des actions sont menées pour améliorer les procédures existantes.

Phase III:

→ Un appui sur le long terme pour la réforme et le renforcement de la sécurité et la bonne gestion des stocks d'armes, munitions et matériels connexes est obtenu dans les trois pays.

Cadre opérationnel

La mise en œuvre des activités du projet se fera en étroite collaboration avec les points de contact nationaux du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, les structures de coordination régionales, ainsi qu'avec les acteurs et programmes internationaux travaillant sur ces questions dans les trois pays (UNODC, UNMAS, UNREC, EU, UA, G5 Sahel, CIDHG, programme ATT-OP, Small Arms Survey et autres ONGs).

Contacts:

Benoit CUSIN, Consultant, Expert en ALPC: b.cusin@dcaf.ch Solène BERTHELIER, Chargée de projet: s.berthelier@dcaf.ch Apolline GAGLIARDI, Chargée de programme: a.gagliardi@dcaf.ch

africa.programme@dcaf.ch

info@dcaf.ch

y aDCAF_Geneva

www.dcaf.ch